

**Commission permanente du Conseil général des Ardennes du 14 janvier 2011 :
Synthèse des principales décisions**

150 000 € pour l'aménagement d'une plate-forme portuaire à Givet

Le développement du port de Givet se poursuit par l'aménagement d'une plate-forme multimodale de conteneurs. La Commission permanente accorde pour ce faire à Voies Navigables de France, maître d'ouvrage, une subvention représentant 6,82 % (soit 150 000 €) du coût total des études et travaux de l'opération "plate-forme portuaire au quai des Trois Fontaines". Ils permettront la création des conditions de virement au droit du site d'extraction de la carrière de "Pierres Bleues" pour les bateaux de 1 350 tonnes.

Aides à l'investissement pour 5 PME : 11 emplois créés

5 entreprises des secteurs du commerce et de l'équipement agricole se voient attribuer une aide par le Conseil général pour les soutenir dans leur investissement. Ces aides sont versées sous forme d'avances remboursables allant de 4 147 € à 30 000 €. Elles doivent permettre la création de 11 emplois.

5 entreprises soutenues pour aller faire la promotion de leurs activités à l'extérieur

5 nouvelles entreprises se voient attribuer chacune une aide allant de 1 247 à 1 500 € pour soutenir leurs participations à des salons professionnels (Midest à Paris, Rencontre du mariage et du PACS à Epinal, Usinagexpo à Paris) afin d'y promouvoir leurs produits et développer leurs débouchés commerciaux.

Soutien aux actions menées par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

La Commission permanente a voté une subvention de 115 100 €, identique à celle votée l'an passé, à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour la soutenir dans ses différents projets. Ainsi, la Chambre bénéficiera de 24 100 € pour ses actions de promotion et de soutien à l'emploi, de promotion des métiers et entreprises artisanales et pour l'Exposition nationale du travail (concours « meilleurs ouvriers de France »).

26 000 € seront consacrés au dispositif d'accompagnement et de suivi des créateurs et repreneurs d'entreprises, 6 000 € pour l'orientation des jeunes vers les métiers de l'artisanat, 5 000 € pour l'action « l'artisanat ouvre ses portes aux jeunes ».

30 000 € seront destinés au développement de la transmission/reprise d'entreprise et de la culture d'entreprise, et 24 000 € pour favoriser la création d'emplois et l'accompagnement des entreprises dans la gestion des ressources humaines.

Métiers d'art.

Le Conseil général apporte un soutien particulier aux métiers d'art, qui représentent un potentiel de création d'entreprise et une image de savoir-faire de qualité.

Il va donc accorder une subvention de 13 000 € à l'association des métiers d'art des Ardennes, pour la soutenir sur des manifestations et actions mettant en valeur le savoir-faire ardennais.

Cette association va également organiser un Prix départemental de la Formation aux Métiers d'Art, labellisé par l'Institut National des Métiers d'Art, pour encourager les élèves et apprentis. Ce prix sera doté au maximum de 4 000 €, attribués par la Commission permanente en fonction des propositions du jury.

1525 € seront destinés à récompenser les professionnels d'excellence dans la fabrication ou restauration d'objets de petite série au moyen du Grand prix départemental des Métiers d'Art 2010, attribué par la Chambre de métiers et de l'Artisanat, et autant pour 2011.



1000 € alloués au Forum Emploi-Formation du Pays Sedanais

Le Conseil général apporte une aide de 1000 € au Comité de Bassin d'emploi du Pays Sedanais pour le financement du Forum Emploi et Formation, organisé à Sedan les 10 et 11 février prochains. 1200 personnes sont attendues sur les tables rondes et sur les 26 stands présentant des informations sur les débouchés en termes de formation, d'insertion et d'emploi.

Le Conseil général sera présent au Salon de l'Agriculture

La Commission permanente a retenu le principe d'animer un stand « Ardennes » sur le pôle de la Région au Salon de l'Agriculture de Paris, du 19 au 27 février. Ce salon offrira l'occasion de présenter les atouts verts du département aux futurs touristes et de les sensibiliser au prochain Festival Mondial des Théâtres de Marionnettes.

Valorisation des forêts communales

Le Conseil général accompagne les communes et groupements de communes dans leurs projets de renouvellement des peuplements des forêts par régénération naturelle ou par plantation. 6 700 € sont attribués à la commune de Neufmanil pour la plantation d'essences diverses (érables, hêtres, épicés, chênes) sur 6,6 hectares au lieu dit les Vi Prés.

Aide à l'aménagement des communes ardennaises

Le Conseil général a prévu dans son budget 2011 d'attribuer 2 M€ d'aides à la voirie communale. La Commission permanente a, sur la base des dossiers déjà parvenus, décidé d'aider 100 projets de travaux de voirie pour autant de communes et groupements de communes concernés, octroyant une aide totale de 1,555 M€. L'ensemble des projets présentés représente 11,3 M€ d'investissement dans le secteur des travaux publics.

Par ailleurs, la Commission permanente a voté une aide financière au titre de l'assainissement à la commune de Barby pour des travaux de collecte des eaux usées et raccordement sur la station d'épuration du Rethélois, à hauteur de 300 000 €.

Elle s'est également prononcée favorablement à des aides financières aux communes de Montcy Notre-Dame pour l'extension de l'éclairage public rue Pasteur à hauteur de 19 523 € et Acy-Romance pour l'installation d'éclairage public rue de Courbance pour 12 658 €.

1,2 millions d'euros pour les équipements sportifs et socio-éducatifs

Le Conseil général des Ardennes poursuit en 2011 son action volontaire en direction des communes et des associations afin de les aider à se doter d'équipements sportifs et socio-éducatifs performants. Une première répartition de subventions a été décidée, pour un montant de 1,229 M€ alloués à 19 projets de communes ou groupements de communes : constructions de salles polyvalentes, aires de jeux, vestiaires...

12 370 € sont également alloués à 6 associations pour leur permettre d'acquérir du matériel indispensable à la pratique de leurs activités sportives : gym, judo, équitation...

Subvention pour le Festival des Confréries en Ardenne

La Commission permanente a décidé de reconduire la subvention qu'elle avait versée l'an passé, à savoir 10 000 €, à l'Ambassade des Confréries de l'Ardenne pour l'organisation de la 8ème édition du Festival des Confréries en Ardenne. Cette manifestation est programmée les samedi 30 avril et dimanche 1^{er} mai 2011, sur la place Ducale à Charleville-Mézières.

